

Espace Communal Les Bois – Information octobre 2016

Une nouvelle étape est franchie

Après presque deux ans d'étude l'avant-projet définitif de l'Espace communal a été présenté au Conseil général lors de sa séance du 24 octobre 2016. Le Conseil général a plébiscité cet avant-projet en approuvant à l'unanimité la proposition du Conseil communal.

Il est le fruit de longues réflexions, d'études et d'analyses de variantes et d'adaptations visant à respecter le cadre fixé par le projet initial voté en novembre 2013.

Rappelons que les travaux ont été interrompus fin 2014 en raison de diverses difficultés rencontrées lors des premières phases de réalisation du chantier Espace communal. Ces travaux réalisés en 2014, à savoir le **gros œuvre**, ne sont pas perdus mais au contraire mis en valeur.

Le cadre **de l'avant-projet définitif**

Cet avant-projet définitif répond aux exigences et conditions formulées par le Conseil communal. Celles-ci ont servi de **cadre de travail pour le bureau d'architectes mandaté**.

- ☞ Respecter le cadre financier **fixé par l'approbation du crédit de construction** en 2013.
- ☞ Adapter le projet à toutes les normes en vigueur (aussi celles ayant évolué depuis).
- ☞ Respecter le programme et prendre en compte les besoins de tous les utilisateurs.
- ☞ Conserver et utiliser **le gros œuvre réalisé en 2014**.
- ☞ Réaliser le projet durant la législature en cours (fin 2017).

Le bureau d'architectes a relevé le défi et élaboré un avant-projet répondant parfaitement à ces exigences. Un seul bémol subsiste, pour diverses raisons qui ne sont pas de la responsabilité des architectes, **la réalisation de l'ouvrage ne pourra pas** se terminer durant la législature en cours.

Un avant-projet bien pensé et réalisable

Par rapport au projet issu du concours d'architectes et formant la base pour le crédit de construction voté en 2013, l'avant-projet définitif, prend en compte les exigences ci-dessus et se caractérise par les adaptations et modifications suivantes :

- ☞ Réduction du volume bâti en concentrant tous les espaces dans un seul bâtiment.
- ☞ Utilisation optimisée du volume du bâtiment **par l'intégration de la** salle de travaux manuels et de la salle de musique.
- ☞ Simplification du bâtiment en réalisant un toit plat végétalisé. Cette technique est bien maîtrisée et utilisée avec succès sur des bâtiments publics, industriels et privés.
- ☞ **Utilisation d'une matière première renouvelable en érigeant une construction en bois** (structure, façades et parois intérieures) sur le **gros œuvre** existant.
- ☞ Evolution de la salle de sport vers une salle polyvalente (sport, culture, école, sociétés).
- ☞ Simplification des aménagements extérieurs sans limiter leur développement futur.
- ☞ Intégration **d'énergies** renouvelables par l'installation de panneaux solaires thermiques.
- ☞ **Déconstruction de l'actuelle** halle de gymnastique.

Au stade **actuel**, l'avant-projet est une solution pertinente et **répondant aux besoins de l'ensemble des utilisateurs**. C'est l'aboutissement d'importants efforts d'optimisation et de recherche d'un rapport équilibré entre les fonctions essentielles voulues et les moyens financiers à disposition.

La population a son mot à dire

Le projet a subi d'importants changements par rapport au projet édition 2013. C'est pourquoi le Conseil général et le Conseil communal ont décidé, **d'un commun accord** déjà en février 2016, que le projet définitif sera présenté à la population et ensuite soumis à un nouveau vote populaire afin de valider les choix retenus et de **confirmer l'enveloppe financière attribuée en 2013**.

Un planning provisoire et optimisé fait entrevoir la mise à disposition de la nouvelle salle en automne 2018, ceci cependant sous réserve que les travaux de réalisation puissent débuter en août 2017. Selon ce planning, le vote populaire devrait avoir lieu avant le printemps 2017 afin de ne pas péjorer la reprise des travaux sur le chantier en août 2017.

L'aboutissement positif d'un long processus

L'historique des diverses démarches pour la mise à disposition d'une nouvelle infrastructure devant remplacer l'actuelle salle de gymnastique n'est pas à refaire. Les autorités communales sont persuadées qu'il est temps d'aller cette fois jusqu'au bout et de réaliser enfin une nouvelle salle sur la base de l'avant-projet approuvé par le Conseil général le lundi 24 octobre 2016.

Vue d'ensemble du projet



Parc

- large pelouse engazonnée polyvalente
- éléments d'assises (bancs, muret siège)
- accès adaptés
- brise vent
- arborisation
- gestion différenciée
- espace de jardin

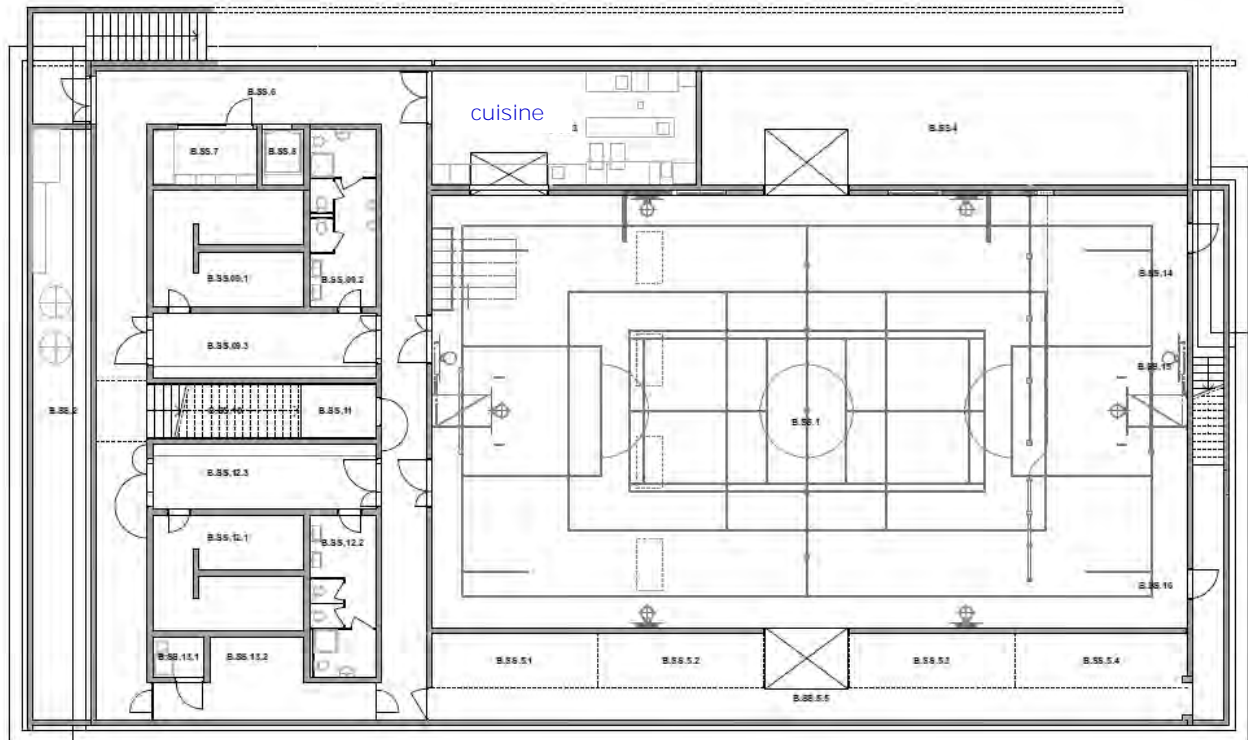
Cour d'école

- chemins sécurisé (sans véhicules)
- place de jeux
- couvert à vélo
- espace engazonné
- éclairage

Parking

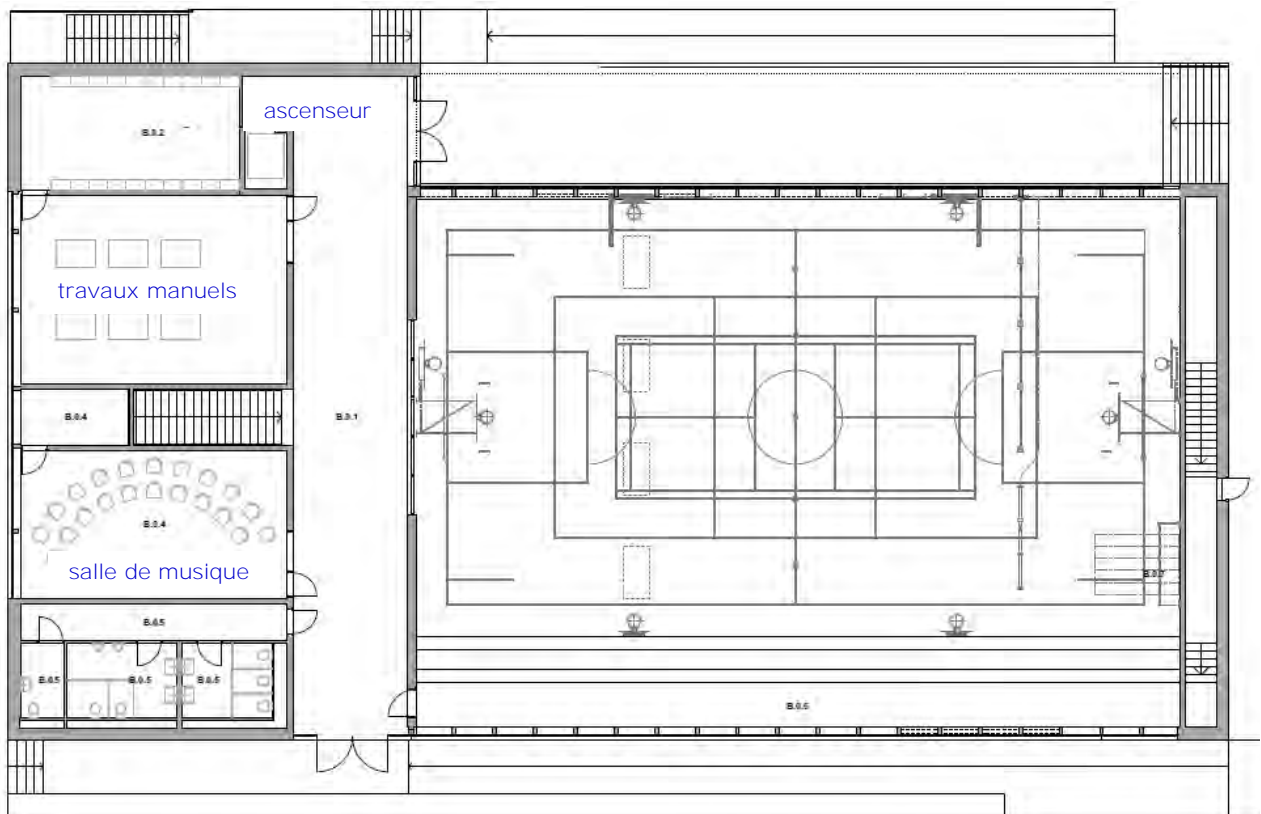
- revêtement en dur
- 32 places (dont 1 handicapé)
- arrêt bus scolaire
- infiltration des eaux pluviales
- filtre visuel

Plan du sous-sol



Sous-sol comprenant la salle de gymnastique avec les vestiaires, la cuisine, le local de rangement des engins de sport (en haut), les espaces de rangement pour les sociétés (en bas) et les locaux techniques (à gauche). Construction du sous-sol en béton (gros œuvre en grande partie réalisé).

Plan du rez-de-chaussée



Rez-de-chaussée avec les sanitaires (en bas à gauche), les salles pour l'école (musique et travaux manuels à gauche) et le hall d'entrée. Vue sur la salle de gymnastique et les accès est et ouest. Construction en bois (structure, façades et finition intérieure).

Vue extérieure depuis l'école



Vue depuis l'école : Au premier plan la cour d'école suivi d'une place de jeux. L'accès au bâtiment se fait par un escalier et deux rampes (à l'est et à l'ouest) pour les personnes à mobilité réduite. Le préau couvert est assuré par l'avant-toit à l'est.

Vue intérieure



*Vue depuis le **hall d'entrée** : Salle de sport polyvalente avec à droite les gradins. Finition intérieure en bois couvert d'une lasure blanche laissant apparaître l'aspect bois mais procurant une ambiance claire et lumineuse.*